#### **EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, December 1, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:34 a.m. [ET] to continue clause-by-clause consideration of Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders).

Senator Mobina S. B. Jaffer (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: As we are televised this morning, I would ask senators to introduce themselves.

Senator Batters: Senator Denise Batters, Saskatchewan.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Senator Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[English]

Senator Cotter: Brent Cotter, Saskatchewan.

**Senator Pate:** Kim Pate from here on the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[Translation]

**Senator Dupuis:** Renée Dupuis, independent senator, Laurentides senatorial division, Quebec.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[English]

**Senator Klyne:** Good morning. Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[Translation]

**Senator Dalphond:** Pierre Dalphond, De Lorimier senatorial division, Quebec.

[English]

The Chair: And I am Mobina Jaffer from British Columbia.

### TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 34 (HE), avec vidéoconférence, afin de poursuivre l'étude article par article du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale).

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Comme la séance de ce matin est télévisée, je demande aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Batters: La sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Cotter: Brent Cotter, de la Saskatchewan.

La sénatrice Pate: Kim Pate, d'ici, sur le territoire ni cédé ni abandonné des Algonquins anishinabes.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, sénatrice indépendante, division sénatoriale des Laurentides, au Ouébec.

La sénatrice Clement: Bernadette Clement, de l'Ontario.

[Traduction]

Le sénateur Klyne: Bonjour. Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan, territoire visé par le Traité n<sup>o</sup> 4.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, division sénatoriale De Lorimier, au Québec.

[Traduction]

La présidente : Je m'appelle Mobina Jaffer et je viens de la Colombie-Britannique.

Senators, today we continue our clause-byclause consideration of Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders).

Senators, yesterday you were all very patient. We heard arguments on every side, and everyone who wanted to got a chance. Today, if you permit me, I will keep the discussion short. I am hoping that today we can finish earlier.

Before I forget, next week, we will start on the intoxication study. The clerk and the analysts will send you the material.

I understand Senator Pate wants to speak.

**Senator Pate:** Thank you to all my colleagues. As I was reflecting on this overnight, I'm incredibly torn.

Like Senator Boisvenu, I've spent most of my personal and working life working on issues of violence against women and trying to get violence against women taken seriously, particularly for those who end up not being protected but who are also more likely to be criminalized when they act to protect themselves because of the way the system essentially deputizes them to protect themselves.

On this bill, we've heard witnesses say that provisions already exist in law. We've heard from the police and from the top policy person at the former Public Safety that, in fact, this will not achieve the objectives, even if it weren't already in the legislation. So my question to all of us, colleagues, is this: While I am confident we all want to see violence against women ended as well as violence writ large — intimate partner violence and violence in the community — the fact that we are proceeding with a bill that we have been told is potentially unconstitutional, whose provisions already exist in the Criminal Code and which will not be effective to stop violence in the way that is the laudable intention, I am curious as to why we are continuing to proceed at this stage.

It feels like this is merely trying to look like we're taking this seriously when we haven't necessarily acted in other ways, in a broader context, to really address the issues that give rise to women — in particular racialized women, poor women and women with disabilities — being more likely to be victimized and criminalized.

Honorables sénateurs, nous poursuivons aujourd'hui notre étude article par article du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale).

Honorables sénateurs, hier, vous avez tous été très patients. Nous avons entendu des arguments de tous les côtés, et tous ceux qui voulaient intervenir ont eu l'occasion de le faire. Aujourd'hui, si vous me le permettez, je serai brève. J'espère que nous pourrons terminer plus tôt aujourd'hui.

Avant d'oublier, la semaine prochaine, nous allons commencer l'étude sur l'intoxication. Le greffier et les analystes vous enverront les documents.

Je crois comprendre que la sénatrice Pate à quelque chose à dire.

La sénatrice Pate : Merci à tous mes collègues. J'ai réfléchi la nuit dernière et je suis extrêmement déchirée.

Comme le sénateur Boisvenu, j'ai passé la plus grande partie de ma vie personnelle et professionnelle à travailler sur des questions liées à la violence envers les femmes et à essayer de faire prendre ce type de violence au sérieux, en particulier pour les personnes qui ne sont pas protégées, mais qui sont également plus susceptibles d'être criminalisées lorsqu'elles posent des gestes pour se protéger, et ce, à cause de la façon dont le système les oblige à se protéger elles-mêmes.

En ce qui concerne le présent projet de loi, nous avons entendu des témoins dire qu'il y a déjà des dispositions dans la loi. Des policiers et le principal responsable des politiques de l'ancien ministère de la Sécurité publique nous ont dit que, en fait, les dispositions ne permettront pas d'atteindre les objectifs et qu'il en serait ainsi même si la loi ne prévoyait pas déjà ce genre de chose. Ma question s'adresse donc à nous tous. Chers collègues, je suis convaincue que nous voulons tous mettre fin à la violence envers les femmes et à la violence en général — la violence entre partenaires intimes et la violence en général —, mais nous allons de l'avant avec un projet de loi qui, selon ce qu'on nous a dit, est potentiellement inconstitutionnel et qui contient des dispositions qui figurent déjà dans le Code criminel et qui ne seront pas efficaces pour mettre fin à la violence — un objectif louable —, alors je me demande pourquoi nous poursuivons le processus à ce stade-ci.

J'ai l'impression que nous voulons simplement avoir l'air de prendre la question au sérieux, alors que nous n'avons pas nécessairement pris d'autres mesures, dans un contexte plus large, pour vraiment nous attaquer aux problèmes qui rendent les femmes — en particulier les femmes racisées, les femmes pauvres et les femmes handicapées — plus susceptibles d'être victimisées et criminalisées.

**Senator Batters:** Thank you very much. In response to that, I would say that we also heard quite a bit of evidence at this committee from victims, police organizations and a number of different people who said that it will help, in their considered opinion.

Certainly, in the more than nine and a half years that I have sat on this committee, I have seen bills come before this committee — sometimes even government bills — that had many more witnesses, and a much more almost-unanimous take on things, state that a bill had very problematic constitutional issues. I've also seen many private members' bills that had a lot less merit than this one. We had a number of victims who have been through devastating domestic violence situations talk about how they saw the need for these things and have experienced the need for these measures.

We also have to keep in mind that over the last month, unfortunately, we've seen a government bill go through the Senate that had very problematic potential for victims of domestic violence with respect to mandatory minimums being removed and with respect to house arrest. I think that this bill is some measure to at least provide women in these spots to have a considerable measure of safety. To simply say that we shouldn't proceed with it — I guess the avenue would be to vote against it if that's what you think, but I think we're far beyond the stage where this bill should at least have the measure of having this committee voice its views on it. I understand that there has been some movement overnight on different amendments that can help strengthen it, so I think it is worth proceeding. Thank you.

Senator Pate: In my experience, when you approach individuals, particularly those who have been victimized, and offer these types of responses when they have received nothing and no support for most of their experience with the criminal legal system, they seize that opportunity. That is not the position of most organizations working on violence against women. They, in fact, know that what we need is economic, social health and security as a starting point. I don't need to say more. I feel strongly, particularly given there are so many lawyers and former judges on the committee, that the fact that we would proceed with something that we know is not going to stop despite the best intentions causes me significant concern.

### [Translation]

**Senator Boisvenu:** It's important to understand that this bill is the first private bill, if that's the right term to use. There have been numerous consultations. No other bill has ever had so many

La sénatrice Batters: Merci beaucoup. En réponse à l'intervention, je dirais que le comité a également entendu beaucoup de témoignages de victimes, d'organisations policières et d'un certain nombre de personnes différentes qui ont dit que le processus serait bénéfique, selon leur opinion réfléchie.

Je siège au comité depuis plus de neuf ans et demi et j'ai vu des projets de loi — parfois même des projets de loi du gouvernement — relativement auxquels beaucoup plus de témoins ont invoqué d'importants problèmes constitutionnels, et ce, de façon beaucoup plus unanime qu'ici. J'ai également vu de nombreux projets de loi d'initiative parlementaire qui avaient beaucoup moins de mérite que celui-ci. Un certain nombre de victimes qui ont vécu des situations de violence conjugale dévastatrices nous ont dit qu'elles jugeaient de telles mesures nécessaires.

Il ne faut pas oublier non plus que, au cours du dernier mois, malheureusement, le Sénat a adopté un projet de loi d'initiative ministérielle, un projet de loi qui présentait un risque très problématique pour les victimes de violence familiale en ce qui concerne l'élimination des peines minimales obligatoires et la détention à domicile. Je pense que le présent projet de loi permet au moins aux femmes qui se trouvent dans de telles situations de bénéficier d'une sécurité considérable. Dire simplement qu'il faut mettre fin au processus... Je suppose que la solution serait de voter contre si c'est ce que vous pensez, mais je pense que, vu l'étape avancée où nous en sommes, il faut au moins permettre au comité d'exprimer son point de vue sur le projet de loi. Je crois comprendre qu'il y a eu des progrès depuis hier en ce qui concerne différents amendements qui pourraient aider à renforcer le projet de loi, alors je pense qu'il est justifié d'aller de l'avant. Merci.

La sénatrice Pate: D'après mon expérience, lorsqu'on aborde des personnes — en particulier des personnes qui ont été victimisées — et qu'on leur offre ce genre de réponses, alors qu'elles n'ont eu droit à rien jusqu'à présent et qu'elles n'ont reçu aucun soutien durant la majeure partie de leurs interactions avec le système de justice pénale, eh bien elles saisissent l'occasion. Ce n'est pas la position de la plupart des organismes qui travaillent sur le dossier de la violence faite aux femmes. En fait, ces intervenants savent que, ce dont nous avons besoin d'entrée de jeu, ce sont des mesures économiques et liées à la santé sociale et à la sécurité. Je n'ai pas besoin d'en dire plus. Je crois fermement — surtout vu le grand nombre d'avocats et d'anciens juges qui siègent au comité — que le fait que nous poursuivons un processus dont nous savons qu'il ne réglera pas le problème, et ce, malgré nos meilleures intentions, me préoccupe beaucoup.

### [Français]

Le sénateur Boisvenu : Il faut comprendre que ce projet de loi est le premier projet de loi de nature privée, si on peut l'appeler ainsi. Il a fait l'objet de nombreuses consultations.

consultations. Most Canadian provinces and departments of Justice have been consulted, including Quebec, Ontario, New Brunswick, Saskatchewan, Manitoba and Alberta. Indigenous groups, abused women's shelters, and victims were consulted. They were unanimous.

Canada is establishing a two-tier protective justice system. Most of the provinces have adopted similar measures, but these apply strictly to people being released from provincial prisons. However, 80% of men found guilty of assault will never go to prison. They will be subject to a section 810 order and we are not dealing with that aspect at all. Based on the statistics I gave you yesterday, three-quarters of women are killed when their abusers are under an 810 order. They are not killed by abusers being released from prison, but by abusers who are required to comply with an order prohibiting them from approaching their victim.

Do we want a two-tier system in Canada? On the one hand, we would have a system that protects women from criminals being released from provincial prisons. On the other, we would have a system with assailants who, under section 810 of the Criminal Code, are required to comply with an order, and thus do not fall under provincial jurisdiction, which means that the women would not be protected. I believe that this situation is unacceptable. Canadian women need to be protected equally in every province, and that is the intent of this bill.

# [English]

**Senator Dalphond:** I don't know if Senator Pate intends to move a motion that we suspend the study of the bill, but otherwise, I suggest we proceed with the bill. I want to make it clear because some people are listening to us, I'm sure. This is an important issue. We have heard many witnesses, and I would say that most of the witnesses were of the view that wearing a monitoring device was providing some security to the person and the victims, especially. I made comments yesterday about the fact that I thought imposing, by a judge, specific training when you are in the process of being charged would be challengeable. This has been removed in the agreements we have.

Just to conclude, there is a political point made here, and there is a policy statement that is being expressed, which is not detailed, about the role and approach of that bill. I certainly disagree in part with what Senator Pate said, and I want listeners to know that I think what we're doing is constitutional. Thank you.

Aucun autre projet de loi n'a fait l'objet d'autant de consultations. La majorité des provinces canadiennes et les ministres de la Justice ont été consultés, notamment au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. Les groupes autochtones, les centres d'hébergement pour femmes violentées et les victimes ont été consultés. Ils sont unanimes.

Le Canada est en train de créer une justice protectrice à deux vitesses. La majorité des provinces ont adopté une mesure semblable, mais celle-ci s'applique strictement à ceux qui sortent des prisons provinciales. Or, 80 % des hommes reconnus coupables d'agression n'iront jamais en prison. Ils seront soumis à ce qu'on appelle l'ordonnance 810, et nous ne touchons pas du tout à cet aspect. Selon les statistiques que je vous ai fournies hier, les trois quarts des femmes sont assassinées pendant cette période où les agresseurs sont placés sous une ordonnance 810. Elles ne sont pas assassinées par des agresseurs qui sortent de prison, mais par des agresseurs qui doivent se conformer à une ordonnance leur interdisant de s'approcher de leur victime.

Est-ce que nous voulons maintenir un système de justice à deux vitesses au Canada? D'un côté, nous aurions un système qui protège les femmes des criminels qui sortent des prisons provinciales. D'un autre côté, nous aurions un système avec des agresseurs qui, en vertu de l'article 810 du Code criminel, doivent se conformer à une ordonnance et ne relèvent donc pas de la responsabilité provinciale, ce qui signifie que les femmes ne seraient pas protégées. Je pense que cette situation est inadmissible. Il faut protéger les Canadiennes, d'une province à l'autre, de façon égale, et c'est l'intention de ce projet de loi.

### [Traduction]

Le sénateur Dalphond: Je ne sais pas si la sénatrice Pate a l'intention de proposer une motion visant à suspendre l'étude du projet de loi. Sinon, je propose que nous poursuivions l'étude. Je veux que ce soit clair, car je suis sûr que certaines personnes nous écoutent. C'est une question importante. Nous avons entendu de nombreux témoins, et je dirais que la plupart d'entre eux estimaient que le port d'un dispositif de surveillance assurait une certaine sécurité aux personnes et aux victimes, en particulier. J'ai formulé des commentaires hier sur le fait que, selon moi, il serait contestable de permettre à un juge d'imposer une formation précise à un accusé. Nous nous sommes entendus pour supprimer cette mesure.

Pour conclure, un point de nature politique est soulevé ici, et une déclaration politique est formulée — même si ce n'est pas de manière détaillée — au sujet du rôle et de l'approche du présent projet de loi. Je suis en partie en désaccord avec ce qu'a dit la sénatrice Pate et je veux que les auditeurs sachent que je crois que ce que nous faisons est constitutionnel. Merci.

**The Chair:** Senators, we will now go to clause by clause. If you remember, we have dealt with clause 1. On clause 2, we had lots of debate, and I understand some senators came together and have come to an agreement.

### [Translation]

**Senator Dalphond:** With the committee's consent, I would like to withdraw the amendment I put forward on the first page of the bill. Perhaps Mr. Palmer could help me find the number. This amendment would therefore be replaced by the new amendment sent to you earlier today. Its number is PJD-S205-2-1-19.

Do you agree to my withdrawal of the amendment and its replacement by this one?

Some Hon. Senators: Yes.

**Senator Dupuis:** What is this amendment replacing? What's the number of the amendment being replaced?

Senator Boisvenu: I believe it's amendment PJD-S205-2-1-8.

Senator Dalphond: That's correct.

[English]

The Chair: Does everyone have the amendment?

**Senator Dalphond:** To inform all colleagues, last night, Senator Boisvenu, Senator Cotter and I met after the meeting, as we were instructed to do. After further discussions, we have agreed. Subject to the authorization of the committee, we will remove the authority of the judge to order the accused to go to training, in the framework of 515 of the Criminal Code, we will add the words "Attorney General" for the request for the monitoring device, and the rest will remain the same.

### [Translation]

**Senator Dupuis:** Excuse me, but I'm trying to find PJD-S205-2-1-8 and PJD-S205-2-1-19.

**Senator Dalphond:** With respect to PJD-S205-2-1-8 and PJD-S205-2-1-19 — I know we're getting into the technical details — the difference between the initial amendment on the new one is that we're keeping the idea that the electronic monitoring device can be ordered by the judge if the Attorney General requests it. As was proposed in the initial amendment, we are eliminating the authority of the judge to order treatment or therapy. So it becomes much shorter. The new amendment being proposed, which you have in front of you, replaces lines 19 to 23 with the three proposed lines, which means simply adding

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons maintenant passer à l'étude article par article. Si vous vous souvenez bien, nous avons traité de l'article 1. Pour ce qui est de l'article 2, il y a eu beaucoup de débats, et je crois comprendre que certains sénateurs se sont réunis et sont parvenus à une entente.

[Français]

Le sénateur Dalphond: Avec le consentement du comité, j'aimerais retirer l'amendement que j'avais proposé à la page 1 du projet de loi. Peut-être que M. Palmer pourrait m'aider à retrouver le numéro. Cet amendement serait donc remplacé par le nouvel amendement qui vous a été envoyé plus tôt aujourd'hui. Il porte le numéro PJD-S205-2-1-19.

Consentez-vous à ce que je retire l'amendement et que je le remplace par celui-ci?

Des voix : Oui.

La sénatrice Dupuis : Qu'est-ce que cet amendement remplace? Quel est le numéro de l'amendement qui est remplacé?

Le sénateur Boisvenu : Je pense que c'est l'amendement PJD-S205-2-1-8.

Le sénateur Dalphond : C'est exact.

[Traduction]

La présidente : Avez-vous tous l'amendement?

Le sénateur Dalphond: J'informe tous mes collègues que, hier soir, j'ai rencontré les sénateurs Boisvenu et Cotter après la réunion, comme demandé. Après d'autres discussions, nous nous sommes entendus. Sous réserve de l'autorisation du comité, nous retirerons le pouvoir du juge d'ordonner à l'accusé de suivre une formation. Dans le contexte de l'article 515 du Code criminel, nous ajouterons les mots « procureur général » pour ce qui est de la demande de dispositif de surveillance, et le reste ne change pas.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Si vous me le permettez, j'essaie de voir le PJD-S205-2-1-8 et le PJD-S205-2-1-19.

Le sénateur Dalphond: En ce qui concerne le PJD-S205-2-1-8 et le PJD-S205-2-1-19 — je sais que nous tombons dans les détails techniques —, la distinction entre l'amendement initial et le nouvel amendement, c'est qu'on garde l'idée que le bracelet électronique peut être imposé par le juge, si le procureur général le demande. Nous éliminons, comme le proposait l'amendement initial, la possibilité pour le juge d'ordonner de suivre un traitement ou une thérapie. Donc, cela devient beaucoup plus court. Le nouvel amendement proposé, que vous avez devant vous, remplace les lignes 19 à 23 par les trois lignes

the words, "if the Attorney General so requests" to the section that discusses the electronic monitoring device and eliminates the next line about the possibility of ordering treatment.

**Senator Dupuis:** I don't think I have the right version, because I have only one item in the amendment.

**Senator Dalphond:** You have number S205-2-1-19, about the new paragraph (e.1).

Senator Dupuis: That's right.

**Senator Dalphond:** That replaces lines 19 to 23. We would replace those four lines with these three lines. The other lines need to be deleted.

Senator Dupuis: Okay. Sorry. Thank you.

[English]

The Chair: Senators, we will go to a vote. Do we all agree?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We all agree and we will proceed with amendment 2, as Senator Dalphond has stated. Is it your pleasure, senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

**The Chair:** Do we need a roll call? Is it on division? It will be on division.

Senator Dalphond, I'm just hesitating because you still have another amendment on clause 2.

**Senator Dalphond:** Yes. We suspended that yesterday. Should I move to that now?

The Chair: Yes.

Mark Palmer, Clerk of the Committee: The numbering of this one is PJD-S205-2-2-8. It's the same one that was circulated yesterday. That one has not changed.

The Chair: The reason we didn't proceed, just to refresh people's memories, is because we were going to deal with half of the clause, but it was best to do the whole clause. Senators, is it your —

Senator Dalphond: Did you want me to explain it?

The Chair: You have explained it.

proposées, ce qui ne fait qu'ajouter les mots « si le procureur général en fait la demande » à la partie qui traite du bracelet électronique et supprime la ligne suivante relativement à la possibilité d'ordonner une thérapie.

La sénatrice Dupuis : Je ne dois pas avoir la bonne version, parce que j'ai seulement un élément à l'amendement.

Le sénateur Dalphond : Vous avez le numéro S205-2-1-19, portant sur le nouvel alinéa e.1).

La sénatrice Dupuis : Oui.

Le sénateur Dalphond : Cela remplace les lignes 19 à 23. Nous remplaçons ces quatre lignes par ces trois lignes. Il faut donc enlever les autres lignes.

La sénatrice Dupuis : Parfait. Désolée. Merci.

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons passer au vote. Sommes-nous tous d'accord?

Des voix: D'accord.

La présidente : Nous sommes tous d'accord et nous allons passer à l'amendement 2, comme l'a dit le sénateur Dalphond. Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: D'accord.

La présidente : Avons-nous besoin d'un appel nominal? Estce avec dissidence? C'est avec dissidence.

Sénateur Dalphond, j'hésite parce que vous avez un autre amendement à l'article 2.

Le sénateur Dalphond : Oui. Nous l'avons suspendu hier. Dois-je en parler maintenant?

La présidente : Oui.

Mark Palmer, greffier du comité : Il s'agit du numéro PJD-S205-2-2-8. C'est le même que celui qui a été distribué hier. Il n'y a pas eu de changement.

La présidente : La raison pour laquelle nous ne sommes pas allés de l'avant — je veux simplement rafraîchir la mémoire des gens —, c'est parce que nous allions traiter de la moitié de l'article, mais qu'il était préférable de faire tout d'un coup. Sénateurs, est-ce votre...

Le sénateur Dalphond : Voulez-vous une explication de ma part?

La présidente : Vous l'avez expliqué.

**Senator Dalphond:** Maybe I could explain the status now. We discussed it last night together, and Senator Boisvenu agrees that he wants to impose upon the Crown the duty to advise and inform the victim. "Intimate partners" and "victims" were meant to be synonymous. This amendment is only to remove the words "intimate partners" and make it "victims" in the plural.

#### [Translation]

In French, it would be "toute victime."

**Senator Dupuis:** So am I right in saying that we are removing the first part of what was in the bill, as I had suggested [Technical difficulties]? Thank you.

**Senator Dalphond:** There have been no changes since yesterday.

[English]

**The Chair:** Anybody else? Senators, is it your pleasure to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

**The Chair:** On division. Shall clause 2 carry, as amended?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: On division. We'll now go to clause 3.

#### [Translation]

**Senator Dalphond:** This provision had also been suspended yesterday, because the words "with the consent of the Attorney General" had been added in reference to the monitoring device. Because we added the words "with the consent of the Attorney General" in clause 2, then it was also logically added to clause 3.

[English]

The Chair: Anybody else? Is it your pleasure, honourable senators —

**Senator Batters:** Excuse me. So is that amendment 3-3-28?

Mr. Palmer: Yes.

**The Chair:** If anybody feels I am going too fast, please stop me. We discussed this yesterday.

Le sénateur Dalphond: Je pourrais peut-être vous expliquer où nous en sommes. Nous en avons discuté ensemble hier soir, et le sénateur Boisvenu convient qu'il veut imposer à la Couronne l'obligation de conseiller et d'informer la victime. Les termes « partenaires intimes » et « victimes » étaient censés être des synonymes. Cet amendement vise simplement à supprimer le terme « partenaires intimes » et à le remplacer par « victimes » au pluriel.

[Français]

En français, ce serait « toute victime ».

La sénatrice Dupuis : Si je comprends bien, on retire la première partie de ce qui était dans le projet de loi, comme je l'avais suggéré [Difficultés techniques]? Merci.

Le sénateur Dalphond : Il n'y a pas de changement par rapport à hier.

[Traduction]

La présidente : Quelqu'un d'autre? Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence. L'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence. Nous passons maintenant à l'article 3.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Cette disposition avait aussi été suspendue hier, parce qu'on ajoutait les mots « avec le consentement du procureur général » en faisant référence au dispositif de surveillance. Puisqu'on a ajouté les mots « avec le consentement du procureur général » dans l'article 2, logiquement, on l'ajoute à l'article 3.

[Traduction]

La présidente : Quelqu'un d'autre? Plaît-il aux honorables sénateurs...

La sénatrice Batters: Excusez-moi. Est-il question de l'amendement 3-3-28?

M. Palmer: Oui.

La présidente : Si quelqu'un trouve que je vais trop vite, arrêtez-moi. Nous en avons discuté hier.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall clause 3, as amended, carry, honourable

senators?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Now we will go through all the clauses. Does anybody have any other amendments? No, not until the end.

Shall clause 4 carry, honourable senators?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

**The Chair:** Shall clause 5 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

**The Chair:** Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion

d'amendement?

Des voix: D'accord.

La présidente : D'accord?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 3 modifié est-il adopté, honorables

sénateurs?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : Nous allons maintenant passer en revue tous les articles. Quelqu'un a-t-il d'autres amendements? Non, pas

avant la fin.

L'article 4 est-il adopté, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall clause 11 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Clause 11 is Senator Dalphond.

Mr. Palmer: This would be one of the new ones that were

sent this morning, PJD-S205-11.1-9-31(a).

Senator Dalphond: It was suspended yesterday.

The Chair: We never got to it. That's why we don't need to withdraw.

[Translation]

**Senator Dalphond:** The amendment proposed here is in the same spirit as the one originally put forward, which we did not debate yesterday, because the meeting had been suspended.

In the meantime, to continue with the amendments we discussed yesterday and adopted today, you will recall that with a view to harmonizing our bill with House of Commons Bill C-233, I had proposed that when we mentioned the referral to consideration by the appropriate judge to order the use of a geolocation device, that it should be included in subsection 515(4.2).

Senator Boisvenu commented that if it were included in subsection 515(4) instead, its application would be broader and cover more situations. The senator gave the example of someone entering an apartment building, his ex-partner's apartment, to hide there or frighten her. This situation would not necessarily be covered by subsection 515(4.2). I agree with the suggestion.

We agreed, in our discussions yesterday evening and the discussion we've been having here, to refer to subsection 515(4) rather than subsection 515(4.2). The amendment reflects that. An adjustment is required. If Bill S-233 is adopted by the Senate, it would become law and refer to subsection 515(4.2), whereas if Bill S-205 is adopted, it would refer to subsection 515(4).

The transitional measure provides that if both acts were to come into force, subsection 515(4) would apply, and not subsection 515(4.2). If Senator Boisvenu's bill is not adopted before the other bill, then Bill S-233 would allow the authority of the justice to order the wearing of a monitoring device under subsection 515(4.2). If the senator's bill were to come into force afterwards, the provision would be amended to say that the

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 11 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : L'article 11, c'est le sénateur Dalphond.

M. Palmer: C'est l'un des nouveaux amendements qui ont été envoyés ce matin, le PJD-S205-11.1-9-31(a).

Le sénateur Dalphond : Il a été suspendu hier.

La présidente : Nous n'y sommes jamais arrivés. C'est pourquoi un retrait n'est pas nécessaire.

[Français]

Le sénateur Dalphond : L'amendement proposé ici est dans le même esprit que celui qui a été proposé à l'origine et que nous n'avons pas débattu hier, puisque la séance a été suspendue.

Entre-temps, pour faire suite aux amendements dont nous avons discuté hier et que nous avons adoptés aujourd'hui, vous vous souviendrez que j'avais proposé, dans un but d'harmonisation avec le projet de loi C-233 qui vient de la Chambre des communes, quand on parle du renvoi en matière de la considération par le juge du côté approprié d'ordonner l'utilisation d'un dispositif de géolocalisation, de l'inclure au paragraphe 515(4.2).

Le sénateur Boisvenu a fait remarquer que si on l'incluait plutôt au paragraphe 515(4), son application serait plus large et couvrirait plus de situations. Le sénateur a donné l'exemple de quelqu'un qui entrerait dans un immeuble d'appartements, dans l'appartement de son ex-partenaire, pour s'y cacher ou lui faire peur. Cette situation ne serait pas nécessairement visée par le paragraphe 515(4.2). Je trouve que sa suggestion est bonne.

Nous avons convenu, lors de nos discussions hier soir et après la discussion que nous avons eue ici, de faire référence au paragraphe 515(4) plutôt qu'au paragraphe 515(4.2). L'amendement reflète cela. Il faut faire un ajustement. Si le projet de loi S-233 est adopté par le Sénat, il deviendra loi et fera référence au paragraphe 515(4.2), tandis que le projet de loi S-205, s'il est adopté, fera référence au paragraphe 515(4).

La mesure de transition prévoit que si les deux lois entrent en vigueur, c'est le paragraphe 515(4) qui va s'appliquer, et non le paragraphe 515(4.2). Si le projet de loi du sénateur Boisvenu n'est pas adopté avant l'autre projet de loi, le projet de loi S-233 fera en sorte que le pouvoir du juge d'ordonner le port d'un bracelet s'appliquera en vertu du paragraphe 515(4.2). Si le projet de loi du sénateur entre en vigueur par la suite, la

reference was to subsection 515(4). The mechanics are perfect; the outcome is perfectly synchronized.

[English]

The Chair: It is a little confusing, I agree, but it is a coordinating amendment.

[Translation]

**Senator Dupuis:** I have a question. Am I to understand that we had suspended the adoption of clause 11? Clause 11 of Senator Boisvenu's bill is part of a section entitled "Consequential amendments — Youth Criminal Justice Act."

This coordination provision is completely different and about an entirely different subject. Have we or have we not adopted clause 11? I thought we had suspended its adoption and that we were going to discuss clause 11.1 first. I don't understand why we would proceed that way. Clause 11 is one of two in a section about the youth criminal justice system. The clause stands on its own and this section stands on its own. What we could add is another section called, if I'm not mistaken, "coordination provision?"

[English]

**The Chair:** Senator Dupuis and Senator Dalphond, I have a suggestion, if you agree, that we deal with clause 11 and then deal with this.

[Translation]

Senator Dalphond: Yes, thank you.

The Chair: All right?

Senator Dupuis: Thank you.

Senator Dalphond: Definitely. I thought we had already done

that. Sorry.

[English]

The Chair: Shall clause 11 carry, senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now we'll do this one. Shall new clause 11.1

carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 12 carry?

disposition sera amendée pour dire que l'on fait référence au paragraphe 515(4). La mécanique est parfaite; c'est parfaitement synchronisé dans le résultat.

[Traduction]

La présidente : C'est un peu déroutant, j'en conviens, mais c'est un amendement de coordination.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'ai une question. Ai-je compris qu'on avait suspendu l'adoption de l'article 11? L'article 11 du projet de loi du sénateur Boisvenu fait partie d'une section intitulée « Modifications corrélatives — Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ».

Cette disposition de coordination est totalement différente et porte sur un sujet tout à fait différent. Est-ce qu'on a adopté ou non l'article 11? J'ai cru comprendre qu'on avait mis son adoption en suspens et qu'on allait traiter de l'article 11.1 avant. Je ne comprends pas pourquoi on procéderait de cette façon. L'article 11 est l'un des deux articles figurant dans une section en soi, qui concerne le système de justice pénale pour les adolescents. L'article se tient en lui-même et cette section se tient en elle-même. Ce que l'on veut ajouter est une autre section qui s'appellera, si je comprends bien, « Disposition de coordination »?

[Traduction]

La présidente : Sénatrice Dupuis et sénateur Dalphond, si vous êtes d'accord, je propose que nous traitions de l'article 11, puis de celui-ci.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Oui, merci.

La présidente : D'accord?

La sénatrice Dupuis : Merci.

Le sénateur Dalphond : Absolument. Je pensais qu'on l'avait fait, excusez-moi.

[Traduction]

La présidente : L'article 11 est-il adopté, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous allons maintenant passer à celui-ci. Le nouvel article 11.1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente : L'article 12 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: Roll-call vote, please.

**Mr. Palmer:** The question is on this: Shall the bill, as amended, carry?

The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Abstain.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Abstain.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dalphond?

**Senator Dalphond:** Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Abstain.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Abstain.

Mr. Palmer: Yes, 5; abstentions, 4; no, nil.

The Chair: Senators, as we have adopted it as amended, is it agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes as a result of the amendments

Des voix: D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La sénatrice Batters : Un vote par appel nominal, s'il vous

plaît.

**M. Palmer :** La question est la suivante : le projet de loi modifié est-il adopté?

L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer: Abstention.

M. Palmer: L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui.

M. Palmer: L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Oui.

M. Palmer: L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Abstention.

M. Palmer: L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter: Oui.

M. Palmer: L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Palmer: L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Abstention.

M. Palmer: L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne: Oui.

M. Palmer: L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Abstention.

M. Palmer: Cinq oui, quatre abstentions et aucune personne contre.

La présidente : Honorables sénateurs, nous avons adopté le projet de loi tel que modifié, est-il convenu d'autoriser le légiste et conseiller parlementaire à apporter les changements techniques et grammaticaux ainsi que les autres modifications

adopted by the committee, including updating cross-references and the renumbering of provisions?

Is that agreed, senators? Agreed.

Does the committee wish to consider pending observations to this report?

**Senator Pate:** I'd like to observe that while we consider the issue of violence in our society extremely important and relevant, we must take efforts to not just do things that look as though we're responding to violence but that won't actually achieve results.

Second, where we currently have provisions in law that are not necessarily exercised, reiterating those in repetitive pieces of legislation is not necessarily helpful. We actually need action.

Thank you.

**Senator Batters:** I would suggest that's probably a better observation made in debate in the chamber as a speech rather than an observation to a bill. It's not anything that directs the government, departments or anything like that to do something.

Those are observations I certainly don't agree with.

# [Translation]

**Senator Boisvenu:** To respond to Senator Pate, this bill lays no claim to being able to solve the problem of spousal and family violence. That's a major generational issue. It's one more tool that we can add to the justice system, and that women have been asking for, to make sure that court orders are complied with. If they are not, we need to have unchallengeable information to present in court. When I drafted this bill, I never thought that it would solve the problem of spousal violence. That's an issue that goes beyond the Criminal Code. I just wanted to respond to Senator Pate.

# [English]

**Senator Pate:** I appreciate that very much, and in no way do I doubt your intentions, Senator Boisvenu. It's the fact that this already exists in law and the fact it's not enforced. Piling on another law to reinforce it won't necessarily mean enforcement. Thank you very much.

non substantielles nécessaires à la suite des amendements adoptés par le comité, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation de dispositions?

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs? C'est d'accord.

Le comité souhaite-t-il se pencher sur les observations en attente du présent rapport?

La sénatrice Pate: Je tiens à souligner que nous considérons la question de la violence dans notre société comme étant extrêmement importante et pertinente, mais qu'il faut déployer des efforts qui ne se limitent pas seulement à des mesures qui donnent l'impression que nous réagissons à la violence sans pour autant donner de résultats concrets.

De plus, dans la mesure où il y a actuellement des dispositions dans la loi qui ne sont pas nécessairement appliquées, il n'est pas nécessairement utile de les réitérer en adoptant des mesures législatives répétitives. Nous avons besoin de mesures concrètes.

Merci.

La sénatrice Batters: Selon moi, il s'agit probablement d'une observation qu'il serait préférable de formuler durant un discours dans le cadre d'un débat au Sénat plutôt qu'à titre d'observation sur un projet de loi. Ce n'est pas quelque chose de contraignant pour le gouvernement, les ministères ou qui que ce soit d'autre.

Assurément, ce sont des observations avec lesquelles je ne suis pas d'accord.

# [Français]

Le sénateur Boisvenu : Pour répondre à la sénatrice Pate, ce projet de loi n'a pas la prétention de régler le problème de la violence conjugale et familiale. C'est un enjeu de génération de taille. C'est un outil de plus que l'on ajoute au système de justice et que les femmes ont demandé pour s'assurer que les ordonnances de cour sont respectées. Si ce n'est pas le cas, il faut qu'on ait de l'information qui puisse être amenée devant les tribunaux et qui ne peut pas être contestée. Quand j'ai rédigé ce projet de loi, je n'ai jamais eu la prétention de croire qu'on va régler le problème de la violence conjugale. C'est un enjeu qui dépasse le Code criminel. Je voulais juste répondre à la sénatrice Pate.

# [Traduction]

La sénatrice Pate: Je comprends très bien et je ne doute aucunement de vos intentions, sénateur Boisvenu. C'est un fait que de telles mesures existent déjà dans la loi et qu'elles ne sont pas appliquées. L'ajout d'une autre loi pour renforcer le tout ne se traduira pas nécessairement par une application concrète de la loi. Merci beaucoup.

**Senator Dalphond:** If you want to append some observations, I think we should have the text of it because, quite frankly, those of us around the table are not going to draft observations. Normally, we get a copy of the text that we can amend or discuss.

I don't think we had anything before us, so as far as I'm concerned, there are no observations to append. We have not received any observations yet.

**The Chair:** Senators, it was a fairly short observation, and I saw the analysts quickly typing it down, and —

**Senator Dalphond:** Let's adjourn and come back. We'll have our observations. There is a way to proceed.

**The Chair:** That's how we've been proceeding, but that has not been the case always. In the past, we've also had oral observations.

So, I'm in your hands. Do you want to proceed on Senator Pate's observations or not?

[Translation]

**Senator Dupuis:** Am I to understand that the analyst took notes and could read back the notes on Senator Pate's comments?

[English]

**Julian Walker, Analyst, Library of Parliament:** What I have in my quick notes is something to this effect:

While we consider the issue of violence against society to be extremely relevant and important, we shouldn't be passing laws or doing things that won't achieve results.

And then, "While we have provisions reiterating those, it is not always particularly helpful."

Obviously, those aren't complete sentences, but those were the points. We would be happy to draft something that reflects those, but there would be some words in there that we would require further guidance on in terms of how you want to stress those points. That would be helpful.

**Senator Dalphond:** If we're going to do this, I suggest also that we have other observations, and that the committee be mindful —

The Chair: Senator, wait. We're not yet agreed.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Le sénateur Dalphond: Si vous voulez annexer des observations, je pense qu'il faudrait nous les fournir par écrit parce que, très franchement, ceux d'entre nous ici présents ne vont pas rédiger d'observations. Normalement, nous obtenons les observations par écrit et nous pouvons ensuite les modifier ou en discuter.

Je ne pense pas qu'on nous ait remis quoi que ce soit, alors en ce qui me concerne, il n'y a pas d'observations à annexer. Nous n'en avons pas encore reçu.

La présidente : Honorables sénateurs, c'était une observation assez brève, et j'ai vu les analystes l'écrire rapidement, et...

Le sénateur Dalphond : Ajournons la réunion et reprenons plus tard. Nous aurons nos observations. Il y a une façon de procéder.

La présidente : C'est ainsi que nous procédons, mais ce ne fut pas toujours ainsi. Dans le passé, nous avons aussi présenté des observations de vive voix.

Je m'en remets donc à vous. Voulez-vous donner suite aux observations de la sénatrice Pate, oui ou non?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Ai-je bien compris que l'analyste a pris des notes et qu'il pourrait nous répéter les notes qu'il a prises à partir de l'intervention de la sénatrice Pate?

[Traduction]

Julian Walker, analyste, Bibliothèque du Parlement : Voici un extrait de mes notes :

Nous considérons que la question de la violence sociétale est extrêmement pertinente et importante, mais nous ne devrions pas adopter des lois ou faire des choses qui ne donneront pas de résultats.

Puis, « Il y a des dispositions répétitives, mais ce n'est pas toujours particulièrement utile. »

Évidemment, ce ne sont pas des phrases complètes, seulement les points saillants. Nous serons heureux de rédiger quelque chose allant en ce sens, mais il y aura des mots sur lesquels nous aurons besoin de plus amples directives quant à la façon dont vous voulez insister sur ces points. Ce serait utile.

Le sénateur Dalphond : Si nous procédons ainsi, je suggère également que nous formulions d'autres observations et que le comité en tienne compte...

La présidente : Attendez, monsieur le sénateur. Nous ne sommes pas encore d'accord.

Le comité souhaite-t-il envisager d'annexer des observations au rapport?

Senator Batters: No.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Let's vote on it — if we want to append observations.

**Mr. Palmer:** It would be a vote on a general provision of whether we should append observations.

**Senator Klyne:** So it's not just these ones but observations in general.

**The Chair:** Yes. Do we want to consider appending observations?

**Senator Klyne:** So if I understand this correctly, we're really dealing with the one. If we agree to append, I'd like to offer a comment.

**Senator Dalphond:** If there is one, there could be two or three.

**The Chair:** Can we do a roll-call vote?

**Senator Klyne:** Could I ask a question of Senator Pate?

I never interpreted this to be layering on something else. I understand your observation that we have these laws already that don't seem to be effective in terms of it continuing on. But this certainly was clear to me from listening to the witnesses that this would be a deterrent and an early intervention opportunity, which provide some sense of security for the victims to try to lead a normal life. In that sense, for them, it was desperately needed. Otherwise, they live in fear or in the shadows, never knowing where the accused is. This gives them the opportunity to have the freedom.

The objective of the bill, I believe, was to provide them with some safety and security, as well as early intervention and deterrence.

**Senator Pate:** I agree that is the intention, but we heard from some individual victims that this is the same rationale that was first put forth for 810, for example, when it was introduced. So we've had successive law reforms that have said the same thing, essentially.

So it's not that it's not effective; it's that it's not utilized, whether by the police, Crown prosecutors or those in authority who run the legal system. That's the issue.

Yes, I agree totally. If you go to people who have been victimized, the first thing they want is for it to stop and something to stop it. When you offer them something like

La sénatrice Batters : Non.

Des voix: Non.

La présidente : Passons au vote là-dessus... Si nous voulons annexer des observations.

M. Palmer: Il s'agirait d'un vote sur une disposition générale visant à établir si nous devrions annexer des observations.

Le sénateur Klyne: Il ne s'agit donc pas seulement de celles-ci, mais d'observations en général.

La présidente : Oui. Envisageons-nous d'annexer des observations?

Le sénateur Klyne: Donc, si je comprends bien, nous nous occupons vraiment de celle-ci. Si nous acceptons de l'annexer, j'aimerais formuler un commentaire.

Le sénateur Dalphond : S'il y en a une, il pourrait y en avoir deux ou trois.

La présidente : Pouvons-nous procéder à un vote par appel nominal?

Le sénateur Klyne : Puis-je poser une question à la sénatrice Pate?

Je n'ai jamais considéré le projet de loi comme un ajout à autre chose. Je comprends votre observation selon laquelle nous avons déjà des lois qui ne semblent pas efficaces, dans la mesure où de telles situations continuent de se produire. Mais il est clair pour moi, d'après ce que j'ai entendu des témoins, que le projet de loi aurait un effet dissuasif et qu'il offrirait une possibilité d'intervention précoce, ce qui donnerait un certain sentiment de sécurité aux victimes qui tentent de mener une vie normale. De ce point de vue, les victimes en avaient désespérément besoin. Autrement, elles vivent dans la peur ou dans l'ombre, ne sachant jamais où se trouve l'accusé. Ce que nous faisons leur donne la possibilité d'être libres.

Selon moi, l'objectif du projet de loi était de leur assurer une certaine sécurité et de permettre une intervention précoce, tout en misant sur un effet dissuasif.

La sénatrice Pate : Je conviens que c'est l'intention, mais certaines victimes nous ont dit que c'est la même raison qui a été invoquée au moment de la présentation de l'article 810, par exemple. Nous avons donc eu des réformes successives de la loi qui disent essentiellement la même chose.

Le problème n'est donc pas leur inefficacité, mais le fait que les policiers, les procureurs de la Couronne ou les responsables du système judiciaire ne s'en servent pas. Voilà le problème.

Oui, je suis tout à fait d'accord. Si vous vous adressez à des personnes qui ont été victimisées, la première chose qu'elles veulent, c'est que la situation cesse et que quelque chose y mette electronic monitoring or some other intervention and not others — we heard from witnesses who said that they need economic security, housing and other things as well. That's not being offered, so they take the little bit that is being offered.

I totally understand that as someone who has worked in that field for more than 40 years. But it doesn't mean that we should, as parliamentarians, as legislators, continue to participate in a process when we know it looks like we're doing something, but it won't necessarily change the actors in the system or provide the type of protection that the women are seeking. I'm absolutely in favour of the objectives. That's not the issue.

### [Translation]

**Senator Dupuis:** What I'm wondering about right now is whether we can agree on the fact that all the committee members are extremely concerned about violence against women, particularly because they've been left to their own devices by the criminal justice system, a situation that should not continue. I think we can agree on that, at least.

Can we take it a step farther with what we heard from both sides of our table? I don't think so, and I'm wondering if including an observation might not reopen debate on the content of the bill, given that the first observation was cancelled by the second, which would be cancelled by a third and then a fourth.

My concern is that we were compellingly approached by victims of violence at the hands of their intimate partners and clearly told that the current system has not been solving anything, whether to keep them safe, or to change the behaviour of those charged or convicted.

So can we take it to another level and agree on the means? It would seem that we can't. Nevertheless, I believe that we need to talk clearly as a committee and I can't see why we couldn't agree on a general observation that would condemn this violence. We need to call upon the appropriate authorities to enforce the law, in a way that would provide better protection for victims.

## [English]

Senator Klyne: I think the last line of Senator Dupuis is what I wanted to make a comment on. But to continue the dialogue with Senator Pate, I think both of us would agree that there are systemic issues there that require a basic overhaul of social and economic injustices that are at the root of many of these reoccurrences. The carrying out of justice, whether it's in keeping of the peace or the courts or corrections, that is probably

fin. Lorsque vous leur offrez quelque chose comme la surveillance électronique ou une autre intervention et pas d'autres mesures — nous avons entendu des témoins dire qu'ils ont besoin de sécurité économique, d'aide au logement et d'autres choses également, ce qui n'est pas offert —, alors elles prennent le peu qui leur est offert.

Je comprends tout à fait cette situation parce que j'ai travaillé dans ce domaine pendant plus de 40 ans. Mais cela ne veut pas dire que nous devrions, en tant que parlementaires et en tant que législateurs, poursuivre un processus en sachant que nous avons l'air de faire quelque chose, mais que tout cela n'aura pas nécessairement d'incidence sur les intervenants du système ni n'offrira le type de protection que les femmes recherchent. Je suis tout à fait favorable aux objectifs. Là n'est pas la question.

### [Français]

La sénatrice Dupuis: La question que je me pose en ce moment, c'est que je pense qu'on peut s'entendre sur le fait que tous les membres du comité sont extrêmement préoccupés par la violence contre les femmes, surtout parce qu'elles sont laissées à elles-mêmes par le système de justice criminelle, et que cette situation ne devrait pas continuer. Je crois qu'on peut au moins s'entendre là-dessus.

Est-ce qu'on peut aller plus loin que cela avec ce qu'on a entendu de part et d'autre de notre table? J'en doute, et je me demande si le fait d'inclure une observation ne va pas provoquer une réouverture du débat sur le contenu du projet de loi, la première observation étant annulée par la deuxième observation, qui sera annulée par une troisième et une quatrième.

Ma préoccupation, c'est qu'on a vraiment été interpellé par les victimes de violence exercée par des partenaires intimes et qu'on a très bien entendu que le système actuel ne règle rien, ni pour assurer leur sécurité ni pour provoquer un changement de la part des prévenus ou des personnes trouvées coupables.

Est-ce qu'on peut aller plus loin et s'entendre sur les moyens? De toute évidence, on ne s'entend pas sur les moyens. Cependant, je crois qu'on doit parler clairement en tant que comité, et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas s'entendre sur une observation générale qui irait dans le sens de dénoncer cette violence. Il faut faire appel aux instances qui ont l'autorité requise pour appliquer les lois, afin qu'elles les appliquent de manière à assurer une meilleure protection aux victimes.

## [Traduction]

Le sénateur Klyne: Je pense que je voulais formuler un commentaire sur la dernière phrase de la sénatrice Dupuis. Mais afin de poursuivre le dialogue avec la sénatrice Pate, je pense que nous conviendrons tous les deux qu'il y a là des problèmes systémiques qui exigent une réforme fondamentale concernant les injustices sociales et économiques qui sont à l'origine de bon nombre de telles récidives. L'application de la justice — que ce

something that is a bigger issue that is troublesome, but I don't think that we should stop and not do this because people won't execute it. I have to have faith in the justice system that they will do this, and if they don't, it behooves us to take that up as a cause.

Again, I want to support this bill for the purpose that it was designed for. Thank you, chair.

Senator Batters: We had a vote on this bill. No one voted against it; four people abstained. Everyone else voted for it. To have an observation which just says we don't think this bill is the strongest possible mechanism that can happen — it is a private senator's bill. It is not a government bill. It has limited things that it can do, but I think it effectively does those. To have an observation that diminishes this bill is not appropriate without a direction. As I said, the appropriate mechanism to voice those types of concerns is in debate about this bill in the chamber. And, particularly, when we have the École Polytechnique massacre anniversary coming up on Tuesday, there's no way that I want to be associated with any sort of observation that diminishes a bill that could have some good, important things come out of it as this one.

**Senator Cotter:** I agree with the sentiment of Senator Pate's oral observation, but I'm not in support of the language that offers criticism of the bill itself.

Having said that, I think there is value in an observation that there is a much bigger problem here than would be addressed by this bill. I've written a less critical observation that I would just read out for possible consideration, more along the lines, I think, of the message of Senator Dupuis.

As part of my intervention here, I'll just read what an observation could say that is not quite as critical of this bill as Senator Pate's proposal:

This bill is not a panacea with respect to intimate partner violence. Serious meaningful action within the criminal justice system and beyond is required to address the safety and security of vulnerable victims and to significantly reduce these forms of violence.

I'm not saying I have that exactly right, but it is an acknowledgement that this bill isn't the answer, and big commitments are required. I do think it's valuable to observe the sentiment of Senator Pate, but I would adjust the tone a little.

soit en faisant respecter la paix, devant des tribunaux ou au sein des services correctionnels — est probablement une question plus vaste et troublante, mais je ne pense pas que nous devrions nous arrêter et ne pas le faire parce que les gens n'y donneront pas suite. Je dois faire confiance au système de justice et croire que les intervenants feront ce qu'il faut; et s'ils ne le font pas, il nous incombera de nous y attaquer.

Encore une fois, j'appuie le but pour lequel le projet de loi a été conçu. Merci, madame la présidente.

La sénatrice Batters: Nous avons voté relativement au projet de loi. Personne n'a voté contre, et quatre personnes se sont abstenues. Tous les autres y étaient favorables. Une observation qui dit simplement que nous ne croyons pas que le projet de loi est le mécanisme le plus solide possible... Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce n'est pas un projet de loi du gouvernement. Le projet de loi a peut-être une incidence limitée en raison de son origine, mais je pense qu'il reste efficace. Il n'est pas approprié de formuler une observation qui l'amoindrit sans donner une directive. Comme je l'ai dit, le mécanisme approprié pour exprimer ce genre de préoccupations est un débat sur le projet de loi à la Chambre. D'autant plus que nous marquons mardi l'anniversaire du massacre de la Polytechnique, alors je ne veux absolument pas être associé à une observation susceptible d'amoindrir un projet de loi à même d'avoir des retombées positives et importantes.

Le sénateur Cotter : Je suis d'accord avec l'observation de vive voix de la sénatrice Pate, mais je n'appuie pas le libellé critique à l'égard du projet de loi en tant que tel.

Cela dit, je pense qu'il est utile de souligner qu'il y a un problème beaucoup plus important que celui auquel le présent projet de loi s'attaque. J'ai rédigé une observation moins critique que je vous lirai simplement afin que vous puissiez y réfléchir; selon moi, elle va davantage dans le sens du message de la sénatrice Dupuis.

Dans le cadre de mon intervention, je vais simplement lire le libellé possible d'une observation, sans être aussi critique à l'égard du projet de loi que ce qu'a proposé la sénatrice Pate :

Ce projet de loi n'est pas une panacée en ce qui concerne la violence entre partenaires intimes. Des mesures sérieuses et significatives au sein du système de justice pénale et au-delà sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des victimes vulnérables et de réduire considérablement ces formes de violence.

Je ne dis pas que j'ai tout à fait raison, mais il s'agit de reconnaître que ce projet de loi n'est pas une panacée et que de grands engagements sont nécessaires. Je crois qu'il est utile de tenir compte du sentiment de la sénatrice Pate, mais j'aimerais modifier un peu le ton.

**Senator Pate:** If we want action, I would say the wording as proposed is not quite clear. One of the issues is that we're talking about adding provisions to the Criminal Code that repeat provisions that already exist, in essence, because they're not being implemented. The observation would need to, in my humble opinion, include that reference that it's not just that it's not a panacea. It's in large part because of the refusal, incapacity, inability — however you want to frame it — of the system to respond effectively.

Maybe one of the actions to meet Senator Dalphond's suggestion is that we request that the newly recommissioned Law Commission include that as part of its review of the Criminal Code and the criminal law provisions.

**Senator Clement:** I want to go on the record to say something.

### [Translation]

Senator Boisvenu, your work in this area is remarkable, and the testimony from women victims who came before the committee was very powerful.

### [English]

The victims who brought their lived experience into this room — it was some of the most compelling testimony I've heard since my arrival here at the Senate.

I thought that people could make observations, and then we would vote them down or agree to them. I'm confused as to why we're voting to allow observations. I thought people would put forward an observation, and we would discuss it and then go from there. Again, I don't know.

I'll end by saying that I am profoundly uncomfortable about this piecemeal approach to the Criminal Code. I know we've talked about law reform and going to the commission, but I find these conversations increasingly difficult around approaching the Criminal Code. I want it to be on the record.

## [Translation]

**Senator Dalphond:** I'm uncomfortable about the thrust of the observation. Since becoming a senator, I have learned that it's best to be careful with respect to amendments to the Criminal Code, and I think that the day will come when the whole question will have to be comprehensively reviewed.

In the meantime, I've heard victims strongly demanding protection, and I'm not among those who would say that we should bide our time while waiting for exhaustive, comprehensive and complete work on this matter to be done.

La sénatrice Pate: Si nous voulons que des mesures soient prises, je dirais que le libellé proposé n'est pas tout à fait clair. L'un des problèmes, c'est que nous parlons d'ajouter au Code criminel des dispositions qui existent déjà et que nous le faisons essentiellement parce qu'elles ne sont pas appliquées. À mon humble avis, il faudrait mentionner non seulement que ce n'est pas une panacée, mais que c'est en grande partie à cause du refus, de l'impossibilité, de l'incapacité — peu importe comment vous voulez le dire — du système de réagir efficacement.

Pour donner suite à la suggestion du sénateur Dalphond, nous pourrions peut-être demander à la Commission du droit nouvellement remise sur pied de le mentionner dans son examen des dispositions du Code criminel et du droit pénal.

La sénatrice Clement : Je tiens à dire quelque chose pour le compte rendu.

### [Français]

Sénateur Boisvenu, votre travail sur ce dossier est remarquable et les témoignages des femmes victimes qui sont venues devant le comité ont été très puissants.

### [Traduction]

Les victimes qui nous ont fait part de leur expérience vécue ici même... Il s'agit de certains des témoignages les plus convaincants que j'ai entendus depuis mon arrivée au Sénat.

Je pensais que les gens pourraient formuler des observations et qu'il faudrait ensuite les rejeter ou les accepter. Je ne comprends pas pourquoi nous votons en vue de permettre l'ajout d'observations. Je pensais que les gens formuleraient une observation, que nous en discuterions, puis que nous partirions de là. Encore une fois, je ne sais pas.

Je terminerai en disant que je suis profondément mal à l'aise devant l'approche fragmentaire du Code criminel. Je sais que nous avons parlé de réforme du droit et de la possibilité de se tourner vers la commission, mais je trouve ces conversations de plus en plus difficiles lorsqu'il est question du Code criminel. Je tiens à le dire pour le compte rendu.

## [Français]

Le sénateur Dalphond: J'ai un certain inconfort avec le sens de l'observation. Depuis que je suis arrivé au Sénat, je suis d'avis qu'il faut être prudent dans les amendements au Code criminel et je crois qu'un jour, il faudra tenir une espèce de réflexion globale sur toute la question.

Entre-temps, j'ai entendu des victimes qui réclament fortement d'être protégées, et je ne suis pas de ceux qui comptent dire qu'on va retarder cette protection en attendant qu'on fasse un travail exhaustif, global et complet.

So if we want to make observations, here's what I would propose, based to some extent on what Senator Cotter suggested, but also on the fact that I —

[English]

The Chair: Stop.

**Senator Dalphond:** No, I want to —

**The Chair:** No, I will give you an opportunity, but one minute. I haven't asked the — okay. Go ahead.

[Translation]

**Senator Dalphond:** The committee reiterates the importance of attacking the causes of violence between intimate partners, and the need to introduce measures to do so. Moreover, it's important to recognize the rights of victims to protection measures, in particular during the early months of separation and during legal proceedings.

[English]

The Chair: Senators, I come back to my original question. Does the committee wish to consider appending observations to the report? We'll take a vote.

**Mr. Palmer:** The vote is on whether the committee wishes to consider observations and append them to the report.

The Honourable Senator Batters?

**Senator Batters:** Yes — I'm sorry. I'm sorry. I meant to say no. Not enough coffee.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

The Clerk: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Abstention.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Abstain.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Pate?

Donc, si on veut faire des observations, voici celle que je proposerais, qui est un peu inspirée du sénateur Cotter, mais aussi du fait que je...

[Traduction]

La présidente : Arrêtez.

Le sénateur Dalphond : Non, je veux...

La présidente : Non. Je vais vous donner une minute. Je n'ai pas demandé au... D'accord. Allez-y.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Le comité rappelle l'importance de s'attaquer aux causes de la violence entre partenaires intimes et la nécessité de prendre des mesures à cet effet. Par ailleurs, il faut reconnaître le droit des victimes à des mesures de protection, notamment dans les premiers mois de la séparation et des procédures judiciaires.

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, je reviens à ma question initiale. Le comité souhaite-t-il envisager d'annexer des observations au rapport? Nous allons passer au vote.

**M.** Palmer: Le vote vise à établir si le comité souhaite examiner les observations et les annexer au rapport.

L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui. Je suis désolée. Je suis désolée. Je voulais dire non. Je n'ai pas pris assez de café.

M. Palmer: L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu: Non.

M. Palmer: L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

Le greffier : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Palmer: L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Abstention.

M. Palmer: L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Oui.

M. Palmer: L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne: Abstention.

M. Palmer: L'honorable sénatrice Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Palmer: Yes, 4; no, 2; abstentions, 2.

The Chair: So we have agreed to have observations, honourable senators. Senator Pate, you had an observation. If I'm not mistaken, Senator Cotter suggested he had a better way to say it. I need to give you the opportunity to say what you want

**Senator Pate:** Even the last comment from Senator Dalphond — it's not just when separation happens. There are all kinds of moments that this bill does not capture when violence first begins: pregnancy, saying they're separating —

**Senator Dalphond:** That's what we're dealing with here today.

**Senator Pate:** Right. So I think — and we heard from witnesses Scott Newark, Mary Campbell and others that this — yes, I'm just saying that I think the repetitive — the fact that people keep focusing on "we want to prevent violence" — and, yes, we do, we want those tools, but those tools already exist in the Criminal Code.

The Chair: Senator Pate, may I respectfully ask you to say exactly what you want your observation to be, and we'll vote on it?

Senator Pate: Okay.

The Chair: Thank you. Let's put it first.

**Senator Pate:** I would like to say that the issue of violence against women and violence in society is extremely serious. All members of the committee acknowledge that. There is a need, however, to not merely repeat or add on repetitively to provisions that already exist in the Criminal Code. And that we encourage the government to take further action, either through a review of the Law Commission or through other measures that would assist in addressing violence.

**The Chair:** Now you can add your discussion to it. Did you want to say anything?

**Senator Pate:** No. It's not just that this is a tool that may not be adequate; it's also that it's already in the Criminal Code is the point.

The Chair: Anybody else?

[Translation]

**Senator Boisvenu:** I feel very uncomfortable when people say that there are requirements in the Criminal Code that would make it possible to accomplish what this bill is trying to do. I haven't heard much evidence to the effect that this bill was

La sénatrice Pate : Oui.

M. Palmer: Quatre oui, deux non et deux abstentions.

La présidente: Nous avons donc convenu de recevoir des observations, honorables sénateurs. Sénatrice Pate, vous vouliez formuler une observation. Si je ne m'abuse, le sénateur Cotter a laissé entendre qu'il avait une meilleure façon de dire les choses. Je dois vous donner l'occasion de dire ce que vous voulez.

La sénatrice Pate: Même le dernier commentaire du sénateur Dalphond... Ce n'est pas seulement en cas de séparation. Il y a toutes sortes de situations dont le projet de loi ne tient pas compte du moment où la violence commence : la grossesse, l'annonce de la séparation...

Le sénateur Dalphond : C'est ce dont il est question ici aujourd'hui.

La sénatrice Pate: C'est exact. Je pense donc... Et nous avons entendu des témoins, Scott Newark, Mary Campbell et d'autres, dire que... Oui, je dis simplement que je pense que la répétition... Le fait que les gens ne cessent de dire « nous voulons prévenir la violence »... Et oui, nous voulons ces outils, mais ils sont déjà dans le Code criminel.

La présidente : Sénatrice Pate, puis-je respectueusement vous demander d'énoncer exactement ce que vous voulez dire dans votre observation, puis nous passerons au vote?

La sénatrice Pate : D'accord.

La présidente : Merci. Proposons-la d'abord.

La sénatrice Pate: J'aimerais dire que la question de la violence faite aux femmes et de la violence sociétale est extrêmement grave. Tous les membres du comité le reconnaissent. Toutefois, il ne suffit pas de répéter ou d'ajouter des dispositions qui existent déjà dans le Code criminel. Et nous encourageons le gouvernement à prendre d'autres mesures, soit au moyen d'un examen de la Commission du droit, soit par l'intermédiaire d'autres mesures qui aideront à lutter contre la violence.

La présidente : Vous pouvez maintenant étoffer votre intervention. Vouliez-vous ajouter quelque chose?

La sénatrice Pate: Non. Ce n'est pas seulement que cet outil n'est peut-être pas adéquat, c'est aussi qu'il figure déjà dans le Code criminel.

La présidente : Quelqu'un d'autre?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je suis très mal à l'aise lorsqu'on dit qu'il existe dans le Code criminel des prescriptions qui permettaient de réaliser ce que ce projet de loi tente de faire. Je n'ai pas entendu beaucoup de témoignages qui disaient que ce useless because the Criminal Code already has provisions to cover it.

I would remind Senator Pate that, except with respect to terrorism charges or very serious offences, the requirement to wear an electronic monitoring device in Canada is only ordered in rare cases. With this bill, we are simply trying to say that in a family violence or spousal violence context, the monitoring device can save lives, which is something the Criminal Code definitely does not say.

It's important not to do what can't be done through the front door through the back door, by disparaging the bill and saying that it's almost useless, because the Criminal Code already has everything required. If that had been the case, most of the senators would have voted against the bill.

I am totally opposed to saying that there are already requirements in the Criminal Code. That amounts to a total disparagement of the spirit of this bill.

## [English]

**Senator Batters:** And the further provision that doesn't exist is the ability to include these types of counselling programs and addictions treatment programs and all those types of things at those early stages. That is also new, so that is not a repetitive part of something that already exists, and we've heard that it can be useful. So again, I don't want an observation to give the message to the Senate that this bill is diminished in some way. Again, I repeat that no one at this committee voted against this bill. There were some people who abstained, but everyone else voted for it.

**Senator Cotter:** I would support all of the — I'd like to see it in writing — sentiments in Senator Pate's message, with the exception of the implicit message that this is a bill that does nothing, that it is just a duplicate of what's there.

**The Chair:** Senator Cotter, when you say you want it in writing, do you want us to adjourn?

**Senator Cotter:** Well, to be honest, the best approach, if it could be achieved, would be for us not to be considering this in a kind of an open forum, but within a group of us who are open to an observation to see if there's language that can be developed around which there could be a consensus.

**The Chair:** But what I'm asking is that since you want to see it in writing — we don't have it in writing. Do you want us to suspend so this can be put in writing for people to see?

**Senator Cotter:** I'm going to be agnostic on that point because others may have comments to make that would clarify the situation.

projet de loi était inutile parce que le Code criminel a déjà des prescriptions à ce niveau.

Je rappelle à la sénatrice Pate que, sauf dans le cas d'accusations liées au terrorisme ou à des crimes très graves, le port du bracelet électronique au Canada est imposé seulement à certaines exceptions. Avec ce projet de loi, on vient tout simplement dire que, dans un contexte de violence familiale ou de violence conjugale, le port du bracelet électronique peut sauver des vies, ce que le Code criminel ne dit pas du tout.

Il ne faudrait pas faire par la porte arrière ce que l'on ne peut pas faire par la porte de devant, en dénigrant le projet de loi et en disant qu'il est presque inutile, parce que le Code criminel contient déjà des prescriptions. Si cela avait été le cas, la majorité des sénateurs auraient voté contre ce projet de loi.

Je m'oppose totalement à ce que l'on dise qu'il y a déjà des prescriptions au Code criminel. Cela vient dénigrer complètement l'essence du projet de loi.

### [Traduction]

La sénatrice Batters: L'autre disposition qui est nouvelle, c'est la possibilité d'inclure ces types de programmes de counselling, de traitement de la toxicomanie et ainsi de suite dès les premières étapes. C'est également nouveau, alors ce n'est pas une répétition de quelque chose qui existe déjà, et nous avons entendu dire qu'une telle mesure peut être utile. Encore une fois, je ne veux pas qu'une observation donne au Sénat l'impression que le projet de loi est amoindri d'une façon ou d'une autre. Je rappelle que personne au sein du comité n'a voté contre le projet de loi. Certaines personnes se sont abstenues, mais tous les autres ont voté en faveur.

Le sénateur Cotter: J'appuie tous les sentiments exprimés dans le message de la sénatrice Pate. J'aimerais voir tout ça par écrit, à l'exception du message implicite selon lequel le projet de loi ne fait rien, qu'il ne fait que reproduire ce qui existe déjà.

La présidente : Sénateur Cotter, lorsque vous dites que vous voulez que ce soit par écrit, demandez-vous un ajournement?

Le sénateur Cotter: Eh bien, pour être honnête, la meilleure approche, si possible, serait de ne pas se pencher sur cette question publiquement, mais plutôt de laisser ceux d'entre nous qui sont ouverts à une observation s'en occuper et voir s'il est possible de trouver un libellé qui fait consensus.

La présidente : Mais ce que je demande, c'est que puisque vous voulez voir l'observation par écrit... Elle n'est pas écrite. Voulez-vous que nous suspendions la séance pour que tout le monde puisse voir l'observation par écrit?

Le sénateur Cotter : Je m'abstiendrai de prendre position sur ce point parce que d'autres auront peut-être des commentaires à formuler pour clarifier la situation. The Chair: But you put it that you want it in writing.

**Senator Cotter:** I said I would like to, Madam Chair, but I'm not insisting on that at the present time if there's a sentiment around it that can improve my understanding.

**Senator Klyne:** Through the chair, it's not a long amendment, I don't think, but I would appreciate it if Senator Cotter wanted to write something out and share it with us, we could deal with it that way. I just want to get this going.

The Chair: Senator, if it's acceptable to you — and I haven't asked the analysts — but he was writing something. If you come here, he will write it, print it and circulate it. Let's suspend for 10 minutes. And if we finish early — is that acceptable, senators? Senator Pate and Senator Cotter will work on it together.

**Senator Pate:** Before we suspend, just because Senator Batters indicated that these provisions aren't available, in fact, they are in bail provisions as well as in sentencing provisions, judges can impose conditions including those kinds of treatment orders.

Senator Boisvenu: Chair.

The Chair: You can't make that comment for one and not for the other.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** I'd like to set Senator Pate straight. What she said is not true. In section 810 of the Criminal Code, there is no obligation to consult victims, but there is in the bill. There is no treatment requirement, but that also is in the bill. There is no requirement if the individual requests an amendment to the section 810 conditions, but the bill requires that the victim be consulted. None of that is in the Criminal Code.

And so, Senator Pate, when you say that there are already requirements in the Criminal Code, that's false. The bill would amend section 810 by adding specific conditions with respect to spousal violence.

That's not in the Criminal Code. It's important to be accurate.

The Chair: Thank you, Senator Boisvenu.

La présidente : Mais vous avez dit que vous vouliez avoir l'observation par écrit.

Le sénateur Cotter: J'ai dit que j'aimerais bien procéder ainsi, madame la présidente, mais je n'insiste pas sur ce point pour l'instant si cela peut améliorer ma compréhension.

Le sénateur Klyne: Par l'intermédiaire de la présidence, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un long amendement, mais j'apprécierais que le sénateur Cotter nous la communique par écrit. Nous pourrions procéder de cette façon. Je veux simplement faire avancer les choses.

La présidente: Sénateur, si cela vous convient — et je n'ai pas posé la question aux analystes —, mais il était en train d'écrire quelque chose. Si vous venez ici, il l'écrira, l'imprimera et en fera la distribution. Nous allons suspendre la séance pendant 10 minutes. Et si nous finissons plus tôt... Est-ce acceptable, honorables sénateurs? La sénatrice Pate et le sénateur Cotter y travailleront ensemble.

La sénatrice Pate: Avant de suspendre la séance, la sénatrice Batters a indiqué que ces dispositions n'existent pas, alors je veux simplement souligner que, en fait, de telles mesures figurent dans les dispositions relatives à la mise en liberté sous caution ainsi que dans les dispositions relatives à la détermination de la peine. Les juges peuvent imposer des conditions, y compris ce genre d'ordonnance de traitement.

Le sénateur Boisvenu : Madame la présidente.

La présidente : Vous ne pouvez pas formuler ce commentaire dans un cas et pas dans l'autre.

[Français]

Le sénateur Boisvenu: Je corrige la sénatrice Pate. Ses propos sont faux. Dans le « 810 » général du Code criminel, il n'y a aucune obligation de consulter les victimes, mais on l'indique dans le projet de loi. Il n'y a aucune obligation de thérapie, mais on l'ajoute dans le projet de loi. Il n'y a aucune obligation si l'individu demande de modifier les conditions du « 810 », mais on l'oblige à consulter la victime dans le projet de loi. Tout cela ne se trouve pas dans le Code criminel.

Donc, sénatrice Pate, lorsque vous dites qu'il y a déjà des prescriptions dans le Code criminel, c'est faux. Le projet de loi vient modifier le « 810 » en ajoutant des conditions spécifiques à la violence conjugale.

Cela n'existe pas dans le Code criminel. Il ne faut pas dire des choses inexactes.

La présidente : Merci, sénateur Boisvenu.

[English]

Senator Cotter and Senator Pate, do you want to do it on your own or do you want to get the assistance of the analysts?

**Senator Cotter:** I think we should get the assistance of the analysts, but I do think there is kind of a divide between Senator Pate and certainly some others about the degree to which we reflect implicitly that this bill doesn't add anything.

I'm more interested in bypassing that.

The Chair: So you don't want to do the —

**Senator Cotter:** I don't know that Senator Pate and I would achieve consensus on this, because she's strongly of the view that she wants to implicitly call into question the usefulness of the bill — and maybe that's putting it too strongly — and I'm uncomfortable with doing that.

I'm more comfortable with making a statement that this is modest, that this is a much bigger issue, and we heard that, I think, from the witnesses. That's the dilemma.

Senator Pate: I just want to correct that. No, I'm not saying the bill is useless. When people are responding — and the work that Senator Boisvenu has done to try and continually raise the issue of violence in society, particularly violence against women, is incredibly important. It's what the legal provisions will accomplish in comparison to that laudable goal that I support of Senator Boisvenu. That is not the issue.

It is the fact that we have heard that there are provisions that exist, and when we continually put in place new laws without looking at how we address the fundamental issues, we may make ourselves feel better, but we don't necessarily address the issues that we heard very clearly from the victims who were here and that I've heard for decades.

The Chair: Senators, I'm in your hands. We said we wanted observations, so if we want observations, what do you suggest we do?

**Senator Dupuis:** I would suggest that we look at each observation one at a time.

**The Chair:** The challenge is that Senator Cotter said he wanted to see them in writing, so now where do we go?

**Senator Cotter:** Mine are in writing, but I'm the only one right now.

[Traduction]

Sénateur Cotter et sénatrice Pate, voulez-vous le faire seuls ou voulez-vous l'aide des analystes?

Le sénateur Cotter: Je crois que nous devrions obtenir l'aide des analystes, mais j'estime qu'il y a un certain désaccord entre la sénatrice Pate et d'autres sénateurs quant à la mesure dans laquelle nous pensons implicitement que le projet de loi n'ajoute rien.

Je préfère contourner cette question.

La présidente : Vous ne voulez donc pas faire le...

Le sénateur Cotter: Je ne sais pas si la sénatrice Pate et moi parviendrons à un consensus à ce sujet, car elle semble vraiment vouloir remettre implicitement en question l'utilité du projet de loi — j'exagère peut-être un peu — et je ne suis pas à l'aise à l'idée de faire une telle chose.

Je suis plus à l'aise de formuler une déclaration qui va moins loin en disant que c'est un problème beaucoup plus vaste; je crois que c'est ce que les témoins nous ont dit. Voilà le dilemme.

La sénatrice Pate: Je veux simplement corriger le tir. Non, je ne dis pas que le projet de loi est inutile. Lorsque les gens réagissent... Et le travail que le sénateur Boisvenu a fait pour tenter continuellement de soulever la question de la violence dans la société — et en particulier la violence faite aux femmes — est extrêmement important. Je suis favorable à ce que les dispositions législatives permettront d'accomplir en lien avec cet objectif louable, sénateur Boisvenu. Là n'est pas la question.

C'est le fait que nous avons entendu dire que des dispositions existent, et lorsque nous adoptions continuellement de nouvelles lois sans réfléchir à la façon de régler les problèmes fondamentaux, nous avons beau nous sentir mieux, nous ne réglons pas nécessairement les problèmes dont nous ont parlé très clairement les victimes qui sont venues ici, et c'est aussi ce que j'entends depuis des décennies.

La présidente : Honorables sénateurs, je m'en remets à vous. Nous avons dit que nous voulions des observations, alors si nous voulons des observations, que nous suggérez-vous de faire?

La sénatrice Dupuis : Je suggère que nous examinions chaque observation une à la fois.

La présidente : Le problème, c'est que le sénateur Cotter a dit qu'il voulait examiner des observations écrites. Que devonsnous faire maintenant?

Le sénateur Cotter : Les miennes sont écrites, mais je suis le seul en ce moment.

**Senator Dalphond:** I think maybe the best thing we can do is just stop and draft the — because we are drafting a horse that is becoming a camel, and maybe it will become an elephant.

Maybe we should just adjourn, and when we reconvene at the next meeting, we will circulate in advance the observations, as we usually do, so we have a clear picture of what people want.

The Chair: Senator Dalphond, are you moving adjournment of this?

**Senator Dalphond:** I think if people want to debate observations — I will move that we just send the bill back to the House and report it with the amendments, and that's it.

Some people will have different views on the utility of the bill, and they will certainly argue it on the floor. If we want to append observations, I abstain. If you really want to have observations, let's do it properly.

**The Chair:** Senators, now we have two issues. A number of us said we wanted observations, right? Let's be very careful. That is what was on the floor.

Now, Senator Dalphond is saying, "No, just send it to the House." We can't; there is already a motion that we have to deal with, so we can't deal with your motion. And Senator Pate —

**Senator Dalphond:** I didn't say that. I said that if we want to append observations, I see there is no consensus on what a clear consensus on one observation is. I propose that people draft their observations and send it to the clerk, as we do normally, and we will circulate them, and we will debate at the next meeting.

**The Chair:** Is that acceptable, senators?

[Translation]

**Senator Boisvenu:** No. The bill was adopted. I would suggest instead that we make our observations at third reading in the Senate.

The Chair: No, but there are four —

**Senator Boisvenu:** I suggest suspending the meeting for half an hour to give us time to draft observations. It's not complicated. Then we could return and submit them. That would enable us to adopt the bill and send it back to the House of Commons this week. Otherwise, we're going to have to come

Le sénateur Dalphond: Je pense que la meilleure chose que nous puissions faire, c'est de nous arrêter et de rédiger le... Parce que notre course de chevaux est en train de devenir une course de chameaux et nous nous retrouverons peut-être avec une course d'éléphants.

Peut-être devrions-nous simplement lever la séance, et à la prochaine réunion, nous aurons distribué les observations à l'avance, comme nous le faisons habituellement, afin que nous ayons une idée claire de ce que les gens veulent.

La présidente : Sénateur Dalphond, proposez-vous un ajournement à cet égard?

Le sénateur Dalphond: Si les gens veulent débattre des observations, je propose que nous renvoyions simplement le projet de loi à la Chambre et que nous en fassions rapport avec les amendements. C'est tout.

Certaines personnes auront des points de vue différents sur l'utilité du projet de loi et elles en discuteront certainement à la Chambre. Si nous voulons annexer des observations, je m'abstiens. Si vous voulez vraiment inclure des observations, faisons-le correctement.

La présidente : Honorables sénateurs, nous avons maintenant deux questions. Un certain nombre d'entre nous ont demandé des observations, n'est-ce pas? Soyons très prudents. C'est ce qui a été dit.

Maintenant, le sénateur Dalphond dit : « Non. Envoyez simplement le tout à la Chambre ». Nous ne pouvons pas; nous sommes déjà saisis d'une motion, alors nous ne pouvons pas traiter votre motion. Et la sénatrice Pate...

Le sénateur Dalphond: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que si nous voulons annexer des observations, je constate qu'il n'y a pas de consensus clair sur la forme que prendrait une observation précise. Je propose que les gens rédigent leurs observations et les envoient au greffier, comme nous le faisons habituellement; nous les distribuerons et nous en débattrons à la prochaine réunion.

La présidente : Est-ce acceptable, honorables sénateurs?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Non. Le projet de loi a été adopté. Je propose plutôt de faire nos observations à l'étape de la troisième lecture au Sénat.

La présidente : Non, mais il y a quatre...

Le sénateur Boisvenu : Je propose de suspendre la séance pendant une demi-heure pour nous laisser le temps de rédiger les observations. Ce n'est pas compliqué. Ensuite, nous reviendrons déposer nos observations. Cela nous permettra d'adopter le projet de loi et de le renvoyer à la Chambre des communes cette back next week to discuss it and I find that discouraging. If we want to make observations, let's take a half-hour to draft them and then discuss them for an hour. That would wrap things up.

**Senator Dupuis:** I'm in favour of Senator Dalphond's suggestion. We had decided that we were going to discuss the observations. I think we need to do it in an orderly manner. That means giving those who have been thinking about possibly making observations, to put them in writing and send them to our colleagues so that we can all have them before the next meeting. We could then discuss them at that meeting.

# [English]

**The Chair:** Are you moving an adjournment to have the observations discussed at the next meeting?

### [Translation]

**Senator Dupuis:** I will leave the adjournment of the meeting in your hands, Madam Chair. Those who have observations to make could write them between now and the next meeting so that we could have them in hand by then. We would then be able to debate them and conclude our study of this bill until the next meeting. That's my proposal.

### [English]

The Chair: That's what I am hearing.

I heard you, Senator Boisvenu. You said no.

#### [Translation]

**Senator Boisvenu:** It's a procedural issue. I'm with Senator Dalphond's first comment. Normally, when we do a clause-by-clause study of a bill and people want to make observations, they have to send them at the same time as the amendments.

I'm convinced that Senator Pate has been thinking about her observations since the beginning of the study of this bill. I think these should have been submitted this morning or at the same time as the amendments. That's the usual procedure. We are derogating from the normal procedure. I'd like to hear your point of view on that, Madam Chair.

# [English]

**The Chair:** Senator, you made your point. Right at the beginning, we said we were going to have observations. The majority said we wanted the observations, even though they were not in writing.

semaine. Sinon, nous allons revenir en discuter la semaine prochaine, et je trouve cela décourageant. Si nous voulons faire des observations, prenons une demi-heure pour les rédiger et, par la suite, nous aurons une heure pour en discuter. Ainsi, le dossier sera réglé.

La sénatrice Dupuis : Je suis en faveur de la suggestion du sénateur Dalphond. Nous avions décidé que nous allions discuter des observations. Je pense que nous devons le faire d'une façon ordonnée. En ce sens, nous devons donner l'occasion aux gens qui viennent de réfléchir à la possibilité de faire des observations de les mettre par écrit et de les transmettre aux collègues, afin que nous les recevions toutes avant la prochaine séance. Nous pourrons ainsi en discuter à la prochaine réunion.

### [Traduction]

La présidente : Proposez-vous de lever la séance pour que nous puissions discuter des observations à la prochaine réunion?

### [Français]

La sénatrice Dupuis : Je laisse l'ajournement de la séance entre vos mains, madame la présidente. Ceux et celles qui ont des observations à faire pourront les rédiger d'ici la prochaine réunion pour que nous les ayons en main d'ici là. Ainsi, nous pourrons en débattre et conclure l'étude de ce projet de loi à la prochaine séance. C'est ce que je propose.

### [Traduction]

La présidente : C'est ce que j'entends.

Je vous ai entendu, sénateur Boisvenu. Vous avez dit non.

#### [Français]

Le sénateur Boisvenu : C'est une question de procédure. Je rejoins le premier commentaire du sénateur Dalphond. Normalement, lorsque nous étudions un projet de loi article par article et lorsque des gens veulent faire des observations, cellesci doivent être déposées en même temps que les amendements.

Je suis convaincu que la sénatrice Pate réfléchit à ses observations depuis le début de l'étude du projet de loi. Je pense que ces observations auraient dû être déposées ce matin ou en même temps que les amendements. C'est la procédure à suivre. Nous sommes en train de déroger à la procédure normale. J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet, madame la présidente.

## [Traduction]

La présidente : Sénateur, vous avez fait valoir votre point de vue. Dès le début, nous avons dit qu'il allait y avoir des observations. La majorité a dit vouloir des observations, même si elles ne sont pas écrites.

I'm in your hands. There is a desire, and so I will adjourn now, and those who want observations, please send them to the clerk, and we will discuss them at the next meeting.

Senators, the meeting is adjourned.

**Senator Dalphond:** Send to the clerk by which date? By Friday? By Monday?

The Chair: Thank you, Senator Dalphond. By Monday, in both official languages.

(The committee adjourned.)

Je m'en remets à vous. Comme on le souhaite, je vais maintenant lever la séance; je demande à ceux qui veulent formuler des observations de les envoyer au greffier, et nous en discuterons à la prochaine réunion.

Honorables sénateurs, la séance est levée.

Le sénateur Dalphond : Il faut les envoyer au greffier quand? D'ici vendredi? D'ici lundi?

La présidente : Merci, sénateur Dalphond. D'ici lundi, dans les deux langues officielles.

(La séance est levée.)